

Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II): Les musulmans – Sélection de résultats

Questions et réponses concernant la méthodologie de l'enquête

Ce document présente un aperçu de la façon dont la FRA a réalisé la [deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination](#) (EU-MIDIS II).

L'ENQUÊTE EN BREF

Ce rapport présente un aperçu des résultats concernant des personnes qui se sont déclarées d'être musulmanes de l'analyse de la deuxième enquête à grande échelle, EU-MIDIS II, réalisée par Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA). Cet aperçu de résultats se fonde sur des entretiens avec des musulmans conduits dans 15 États membres de l'UE. L'enquête EU-MIDIS II réunit des données sur les expériences et les perceptions de personnes d'origine immigrée et issues des minorités ethniques dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE. La méthodologie de cette enquête s'appuie sur la [première enquête sur les personnes d'origine immigrée et issues des minorités ethniques](#) (EU-MIDIS I) réalisée par la FRA en 2008. L'ensemble de questions a été élargi et la couverture des groupes cibles de l'enquête a été améliorée grâce à l'utilisation de méthodes d'échantillonnage sophistiquées. Une analyse des principaux résultats concernant tous les groupes interrogés et un rapport technique complet seront publiés en décembre 2017.

1. Dans ce rapport, à qui se rapporte le terme « Muslim respondent » ?

Le terme « Muslim respondent » désigne toute personne qui s'est identifiée comme musulman lorsqu'on lui a demandé quelle était sa religion. En fonction du pays, ce terme inclut les immigrés musulmans originaires de Turquie, d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud (à Chypre, en Asie), ainsi que les descendants d'immigrés dont au moins un parent est originaire de ces pays ou régions. Les données relatives aux musulmans de Slovénie concernent les immigrés récents, qui sont arrivés dans l'UE au cours des 10 dernières années et qui sont originaires de pays tiers (principalement d'autres pays des Balkans occidentaux).

2. Quelles questions ont été posées dans le cadre de cette enquête ?

Les répondants ont été interrogés sur leurs expériences de discrimination, de victimisation criminelle (y compris les crimes de haine), de profilage et de surveillance policière, ainsi que sur leur connaissance de leurs droits. On leur a également demandé des informations sur leur situation personnelle et leurs conditions de vie, ainsi que sur certaines caractéristiques sociodémographiques de base.

3. Quand et comment l'enquête a-t-elle été réalisée ?

L'enquête EU-MIDIS II a interrogé des musulmans dans 15 États membres de l'UE (l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, Malte, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède) entre octobre 2015 et juillet 2016. Si l'on compare la taille estimée de la population musulmane couverte par l'enquête EU-MIDIS II avec les estimations globales concernant la population musulmane totale, la part de musulmans couverts par cette analyse représente près de la moitié (45 %) de tous les musulmans présents dans ces pays, et environ 42 % de la population musulmane totale de l'UE. Toutefois, le pourcentage de la population musulmane couverte par l'enquête EU-MIDIS II varie d'un pays à l'autre et est particulièrement élevé en France (75 %), en Belgique (56 %) et en Allemagne (54 %).

4. Combien de répondants musulmans ont été interrogés ?

Au total, 10 527 personnes s'identifiant comme « musulman » quand on leur demande leur religion ont été interrogées. La taille des échantillons par pays va de 226 personnes en Slovénie à 1 270 personnes en Italie. Ces chiffres n'incluent que les répondants musulmans, de sorte que le nombre total de personnes interrogées dans chaque pays et groupe peut être plus important, puisqu'il comprend également des non-musulmans. Dans certains États membres, des répondants musulmans originaires de différents pays/différentes régions ont été interrogés, comme en Belgique et aux Pays-Bas (des personnes immigrées originaires de Turquie et d'Afrique du Nord), en France et en Italie (des personnes immigrées originaires d'Afrique du Nord, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique subsaharienne), etc.

Pays	Répondants musulmans
Autriche	564
Belgique	1 282
Chypre	104
Danemark	797
Finlande	198
France	1 057
Allemagne	940
Grèce	467
Italie	1 270
Malte	353
Pays-Bas	1 245
Slovénie	226
Espagne	771
Suède	543
Royaume-Uni	710
Total	10 527

5. Les résultats sont-ils représentatifs ?

Les données de l'enquête EU-MIDIS II sont représentatives des groupes de personnes d'origine immigrée nées hors de l'UE (première génération) sélectionnées et des descendants d'immigrés (deuxième génération) ayant au moins un parent né hors de l'UE.

6. Comment l'enquête a-t-elle été réalisée ?

L'agence a conçu le contenu et la méthodologie de l'enquête avec l'aide d'experts universitaires et de représentants de la société civile, ainsi qu'après avoir effectué un pré-test cognitif du questionnaire dans six États membres de l'UE en 2014. Une société de sondage internationale établie au Royaume-Uni, Ipsos MORI, a ensuite recueilli les données de l'enquête EU-MIDIS II dans les 28 États membres de l'UE, sous la supervision du personnel de la FRA, qui a veillé au respect de procédures strictes en matière de contrôle de la qualité.

Le questionnaire original en anglais élaboré par la FRA a été traduit dans 22 langues de l'UE, ainsi qu'en arabe, en kurde, en russe, en somali, en tamazight et en turc, et les questionnaires traduits ont été utilisés pour interroger les répondants.

En coopération avec l'agence, Ipsos MORI a conçu un programme de formation des enquêteurs, qui a servi à former des équipes nationales chargées de collecter les

données en 2015. La FRA a pris part à plusieurs sessions de formation, afin de contrôler la qualité et le contenu de l'enseignement et de garantir ainsi une application cohérente des méthodes de collecte des données dans l'ensemble des pays couverts par l'enquête.

Enfin, la FRA a analysé les données dans le présent rapport.

7. Comment les données ont-elles été collectées ?

Le principal mode d'entretien était l'enquête en face-à-face assistée par ordinateur (CAPI) : un entretien face-à-face est mené par un enquêteur utilisant un questionnaire informatisé et des fiches en papier pour faciliter la compréhension et améliorer le taux de réponse.

Les enquêteurs ont suivi une formation spéciale pour cette enquête, comportant un volet culturel et éthique. Chaque fois que c'était possible ou nécessaire, un enquêteur de la même origine ethnique et/ou du même genre que la personne interrogée a conduit les entretiens, afin d'améliorer le taux de réponse dans les groupes cibles.

8. Quelle était la durée de chaque entretien ?

La durée des entretiens variait sensiblement en fonction de l'expérience personnelle de chaque répondant et était de 45 minutes en moyenne.

9. Comment la vie privée, l'anonymat et la confidentialité des répondants ont-ils été assurés ?

Des enquêteurs professionnels, formés pour garantir la confidentialité, menaient l'enquête.

Les données de l'enquête sont rendus anonymes et ne contiennent aucune information à caractère personnel susceptible de permettre l'identification des répondants. Durant l'analyse des données, des précautions ont été prises pour que personne ne puisse être reconnu à partir des résultats.

ÉCHANTILLONNAGE ET SÉLECTION DES RÉPONDANTS

10. Qui était admissible pour participer à l'enquête ?

Les individus âgés de 16 ans ou plus, qui vivent dans des ménages privés et dont le lieu de résidence habituel est l'un des États membres de l'UE depuis au moins 12 mois. Les résultats présentés dans ce rapport concernent les répondants qui se sont identifiés eux-mêmes comme musulmans lorsqu'on les a interrogés sur leur religion pendant l'entretien et qui vivent dans l'un des 15 États membres de l'UE sélectionnés.

Les répondants ont été interrogés sur leur pays de naissance, ou, dans le cas des descendants d'immigrés, sur le pays de naissance de leurs parents. Les répondants comprennent à la fois des citoyens et des non-citoyens du pays d'enquête, tels que des immigrés qui ont obtenu la nationalité de ce pays, des descendants d'immigrés qui ont la nationalité depuis leur naissance et des immigrés qui ont conservé la nationalité de leur pays d'origine.

Les entretiens avec des immigrés et des descendants d'immigrés étaient réalisés avec deux personnes maximum de chaque ménage, sélectionnées de façon aléatoire parmi tous les répondants admissibles d'un ménage.

11. Comment les répondants ont-ils été sélectionnés ?

Les personnes d'origine immigrée ou issues des minorités ethniques sont considérées comme des groupes «difficiles à atteindre» dans les enquêtes. Ils représentent une proportion relativement faible de la population totale, répartie dans l'ensemble du pays, et il n'existe généralement pas de base d'échantillonnage pouvant servir de référence pour la sélection des répondants issus des groupes cibles (c'est-à-dire une liste de

personnes pouvant servir à effectuer une sélection représentative contrôlée du groupe cible). Cela signifie qu'il est plus difficile d'obtenir un échantillon représentatif que dans le cadre d'enquêtes portant sur l'ensemble de la population.

L'enquête EU-MIDIS II a principalement utilisé un modèle d'échantillonnage aléatoire à plusieurs degrés.

Chaque fois que c'était possible, on a formé un échantillon à partir d'une base d'échantillonnage couvrant la population cible. Cependant, les possibilités d'échantillonner la population cible varient considérablement d'un État membre à l'autre en raison de la disponibilité variable des bases d'échantillonnage et de la répartition du groupe cible dans les différents pays.

Il a fallu concevoir et utiliser de nouvelles méthodologies d'échantillonnage sophistiquées pour la plupart des pays, et le meilleur modèle possible a été choisi pour chaque groupe cible dans chaque pays. Pour certains groupes cibles dans certains pays, on a eu recours à une combinaison de différentes méthodes pour assurer une meilleure couverture de la population cible. Le rapport technique de l'enquête publiera une description détaillée des méthodes d'échantillonnage employées. .

Dans certains pays, il a été nécessaire de réduire la couverture nationale par souci d'efficacité. Cela signifie que, pour les échantillonnages à plusieurs degrés, les régions présentant une moindre densité de la population cible d'immigrés et de descendants d'immigrés (c'est-à-dire pas seulement de musulmans) ont été exclues, car il aurait été impossible d'y effectuer une présélection de la population cible. Dans la plupart des pays, il a fallu exclure les régions où la densité de population était inférieure à un certain seuil. Ces seuils variaient d'une région à l'autre, allant de moins de 2,7 % à Chypre à 10 % en France.

COMPARABILITÉ ENTRE LES ENQUÊTES DE LA FRA

12. Les deux enquêtes EU-MIDIS de la FRA sont-elles comparables ?

À ce jour, deux enquêtes de la FRA – EU-MIDIS I (2008) et EU-MIDIS II (2016) – ont recueilli des données sur les musulmans. Ces deux enquêtes ont analysé les expériences de répondants musulmans du même groupe cible dans 12 pays: en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Italie, à Malte, aux Pays-Bas, en Slovénie et en Suède. Cependant, il existait de légères différences entre certains des groupes cibles en Allemagne, en Italie, à Malte et en Slovénie.

Si les deux enquêtes ont recueilli des données sur des thèmes tels que la discrimination, la victimisation criminelle et la connaissance des droits, seule l'enquête EU-MIDIS II a collecté des informations sur les conditions de vie, comme la pauvreté et le logement.

Dans certains cas, la formulation des questions a légèrement changé entre les enquêtes, ce qui peut limiter la comparabilité des résultats.

Les enquêtes EU-MIDIS I et EU-MIDIS II ont appliqué une méthodologie similaire, en optant pour une méthode de sélection des répondants aléatoire à plusieurs degrés. Afin d'optimiser la méthode d'échantillonnage, l'enquête EU-MIDIS II a perfectionné cette méthodologie. Les différentes approches et restrictions génèrent des différences dans la couverture géographique pour la plupart des groupes cibles et des pays, ce qui peut limiter la comparabilité entre les deux enquêtes. Par exemple, la couverture des groupes cibles originaires d'Afrique du Nord et de Turquie aux Pays-Bas est similaire dans les deux enquêtes, mais pas identique, car la zone «Zaanstad» a été ajoutée dans l'enquête EU-MIDIS II et n'a donc été couverte qu'une seule fois.

13. Erreur d'échantillonnage

Lorsqu'on présente les résultats de l'enquête EU-MIDIS II, les comparaisons avec l'enquête EU-MIDIS I ne sont signalées qu'en cas de différences notables. Toute comparaison devrait tenir compte des mises en garde méthodologiques et des variations statistiques conformément aux notes relatives aux tableaux et aux notes de bas de page.

Toutes les enquêtes par sondage sont affectées par erreur d'échantillonnage, étant donné que seule une fraction de la population totale est interrogée. Les petites différences de quelques points de pourcentage entre des groupes de répondants doivent être interprétées à la lumière des variations statistiques. Seules les différences substantielles entre des groupes de population devraient prouver la présence d'une différence réelle. .

14. Les améliorations de la méthodologie renforcent-elles la précision des résultats ?

L'enquête EU-MIDIS II a perfectionné les méthodes d'échantillonnage et de pondération développées pour l'enquête EU-MIDIS I. Les résultats de l'enquête EU-MIDIS II devraient donc représenter plus précisément la situation et les expériences des musulmans dans les pays couverts par les deux enquêtes.

Les données de l'enquête EU-MIDIS II de 2016 ont été pondérées de façon plus sophistiquée. Non seulement les probabilités de sélection ont été prises en considération, mais les échantillons ont également été ajustés en cas de non-réponse et, dans la mesure du possible, selon la composition de la population cible en fonction de caractéristiques choisies. En conséquence, même si l'échantillon dans un pays est similaire dans les deux enquêtes, les données de l'enquête EU-MIDIS II sont plus précises.